Message du 28 avril 2019 de Madame Michèle Picot

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur

Vous avez déjà vu Mme Nina Polnikoff qui a été délégué, eu égard à ses anciennes activités professionnelles sur l'interprétation du patrimoine, pour nous aider à y voir plus clair dans cette affaire. Nous joignons à ce courrier sa propre étude que vous connaissez déjà pour l'avoir rencontrée.

N'habitant pas la région ce courrier nous permet de nous joindre aux revendications des habitants :

"Nous, soussignés, Michèle et Charles Picot, propriétaires de deux unités d'habitation (avec chacune des habitants qui ont envie de continuer à vivre sereinement dans ce village) au lieu dit le tahun à guenouvry

Rejoignons pleinement les réticences évoquées dans le document de Mme Polnikoff Et adhérons totalement à sa conclusion que nous signons.

À Muzillac 56190 le 26 avril 2019 Charles et Michèle Pasquier-Picot

Pièce jointe au courriel du 28 avril 2019 :

Le Tahun, 27 avril 2019.

Ce projet d'ouverture (réouverture pour les habitants plus âgés) inquiète beaucoup le village. Ceux qui ont vécu l'époque où la carrière était exploitée ne veulent, pour rien au monde, retrouver de semblables conditions de vie.

Le village situé en contrebas de la carrière (donc dans un creux) était masqué constamment par un nuage de poussière, visible dès que l'on abordait les virages de descente. L'herbe des pâtures étaient recouverte d'une poussière fine et blanche qui collait à la végétation. Une ancienne agricultrice affirme « Je ne sais pas comment mes vaches ne sont pas tombées malades! ». On remarque qu'avant de penser à sa santé, elle pensait à celles de ses animaux! Les tirs de mines ébranlaient ponctuellement les maisons et le va et vient constant des camions sur la petite route départementale était insupportable.

Les anciens du Tahun ont supporté cette situation en silence... Ils étaient plus jeunes, dans la vie active et pensaient que quoiqu'ils fassent ou disent, leur parole ne seraient pas prise en compte.

Aujourd'hui, les temps ont changé. Ils veulent jouir tranquillement de leur retraite. Sans nuisances, ni pollutions, ni dangers. Ils veulent aussi pouvoir transmettre (ou vendre) leur patrimoine sans qu'il soit déprécié. Cette remarque vaut aussi pour toutes les familles habitant le village et les personnes qui louent leur bien.

Devant la difficulté de compréhension d'un projet aussi complexe, j'ai été chargée par certains habitants d'étudier le dossier et de recueillir leur parole. Ce travail est bénévole. Mes coordonnées : Nina Polnikoff. 3 rue Mahé-56140 Saint-Congard. nina.polnikoff44@orange.fr

Un lieu emblématique : le site de la Chapelle de Lessaint (ou des Lieux Saints

Ce site est classé depuis 1936. Même si la chapelle n'est pas classée monument historique, le site est remarquable par son histoire, ses légendes, ses pèlerinages, l'attachement cultuel de la population et une présomption de traces archéologiques très anciennes. Une pierre qui pourrait être indentifiée comme mégalithe est présente sur le site et Bizeul décrit au début du XXem siècle, la possibilité d'un oppidum ou un camp romain avec un fossé de retranchement. Le site surveillait la voie romaine toute proche qui passe, en contre-bas, à Pont-Veix (le site domine la vallée du Don). Le site a aussi été habité. On parle d'une léproserie avec des maisons et un cimetière. Les anciens du Tahun, se souviennent encore de traces de murs et ils situent très bien le cimetière.

Aujourd'hui, ce qui est le plus remarquable sur le site, c'est la quiétude qui s'en dégage. Une impression de sérénité, hors du temps, qui saisit tout visiteur. Instinctivement, tous ceux qui passent par hasard, s'arrêtent et admirent (même les vététistes!) Pour les visiteurs, touristes ou pratiquants du culte de Ste Anne, c'est un lieu de ressourcement où on arrive, en quête de repos ou de méditation.

Le culte est donc très ancien et perdure aujourd'hui. Les gens allument des bougies à la chapelle, une grotte en contrebas de la chapelle a été aménagée sous une avancée de la roche (il y en aurait une autre, naturelle, juste à côté où un ermite aurait vécu) Les croyants viennent aussi allumer des bougies, y offrir des fleurs, et graver de petits morceaux de schiste pour exprimer un souhait ou un remerciement (pratique très ancienne d'ex-voto) Un rocher énigmatique accueille ceux qui veulent bien s'y asseoir. Une source « guérisseuse » en contrebas de la butte, est encore fréquentée. L'eau est censée guérir la vue. (une légende lui attribue aussi le pouvoir de se changer en vin , une fois par an!) Les gens viennent en prélever avec des bidons et une louche est mise à disposition pour boire directement. On vient de toute la région, pas uniquement en période festive. Bien sûr, le pardon annuel de saint Anne est encore très suivi. Certaines années, on venait en procession, depuis Guémené, en suivant la vallée du Don.

Par sa situation dominante, en ligne de crête, le site illustre parfaitement les priorités du PADD du SCOT du Pays de Redon. Objectif 4 : un territoire durable exigeant- axe 4.5 : des éléments structurants du paysages valorisés :

« Le Pays de Redon-Bretagne Sud par les chemins des creîtes,

Les cretes sont un atout patrimonial à valoriser d'un point de vue touristique offrant des belvédères panoramiques révélant le territoire « d'en haut ».

On remarquera que l'étude d'impact nomme le SCOT du pays de Redon en le datant de 2010. La société Pigeon semble ignorer que le SCOT a été révisé et approuvé à l'unanimité le 13/12/2016.

Conclusion: Le site de la Chapelle des Lieux Saints est un lieu de culte important, pas uniquement pour la population locale, mais pour toute la région. L'ambiance du lieu, sa sérénité doivent être respectée, ainsi que la pureté de sa source.

L'activité de la carrière en elle-même (tirs de mines, concassage, broyage, concassage, stockage des déchets, des boues, déversement des déchets inertes dans la nappe

phréatique) se situerait à 200 mètres du lieu, la seule voie d'accès au site serait directement en prise avec le trafic des camions et le réservoir de stockage des boues est à l'aplomb de cette voie. La source cultuelle est plus bas, du même côté.

On peut donc déduire que la qualité même du site serait irrémédiablement perdue, tant au niveau touristique, qu'au niveau cultuel. Les dangers de pollution de l'eau sont trop importants et l'ambiance caractéristique du site serait à jamais détruite.

Nous nous opposons à cela.

On remarque que, dans l'étude d'impact :

Aucune analyse sonore n'a été prévue sur le site.

Aucune analyse de la source n'a été prévue.

Une analyse du ruisseau (proche de la source) a été prévue, en amont et en aval, une fois par an, en notant uniquement « une modification de couleur ». Aucune analyse de l'eau concernant les métaux lourds n'est prévue (ou du moins compréhensible). Elle est pourtant obligatoire lorsque l'on déverse des déchets inertes dans une nappe phréatique.

Remarques générales sur l'étude d'impact

Elle date de 2015, complétée en 2017, mais elle comporte des erreurs, des données obsolètes, des approximations, des incohérences.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale le souligne et recommande « une vérification complète du dossier en vue d'une mise à jour des chapitres qui le nécessitent » Elle demande aussi d'apporter des compléments concernant le réseau routier et le risque lié à la silice.

La réponse de la société Pigeon est pour le moins légère !

Les modifications de mise à jour de l'étude d'impact n'ont pas été faites. On retrouve dans l'étude simplifiée la même erreur de calcul concernant le débit d'exhaure, toujours évalué à 29,5m3/h et non 59m3/h.

On peut s'interroger sur la volonté délibérée d'induire en erreur les habitants, en ne tenant pas compte des erreurs déjà signalées par une autorité régionale !

Remarques concernant le trafic routier, les risques et les nuisances qu'il entraîne :

- D'après les prévisions de la Société Pigeon, le tonnage moyen annuel va évoluer entre 180 000 tonnes et 400 000 tonnes.

Il est prévu de faire circuler des camions chargés de 30 tonnes avec au minimum 25 aller-retour, c'est-à-dire 50 passages par jour, au maximum 106 passages de 7H du matin à 18H30

Dans la réponse à l'MRAe, rien n'est suggéré pour adapter le réseau routier.

La Société Pigeon note seulement qu'elle a pris contact avec les services du département. Qu'aucun résultat d'études n'a été rendu concernant la fréquentation des départementales.

Donc aucune conclusion, aucunes préconisations, aucun diagnostic et aucun éventuel projet d'adaptation des routes au trafic.

On peut aussi noter, que malgré ce manque de données concernant le flux des véhicules ; l'évalutation du volume des ondes sonores comptabilise 400 véhicules par jour sur les départementales ainsi que 50 véhicules par jour sur les routes locales.

Quelle est la source de ces chiffres? Alors que précisément, la société Pigeon argumente qu'elle n'en possède pas?

On voit nettement ici l'intention d'augmenter le volume sonore « ambiant », afin de minimiser celui de l'activité de la carrière. Nous ne trouvons pas cela très honnête!

En ce qui concerne les nuisances et les dangers du trafic sur la population, les habitants sont en droit de se poser des questions. Même si les camions seront « dispatchés » dans 4 directions, la nuisance est réelle. La circulation au niveau du village sera complètement modifiée. Outre la nuisance sonore et celle liée à la poussière, de nombreux risques d'accidents existent : entre la zone de stockage et la carrière, sur la route qui conduit au village, et en traversant le village même.

Plusieurs familles avec des enfants vivent en bordure de route et proche de la route. C'est un risque majeur qui pourrait devenir catastrophique.

Les habitants du Tahun s'opposent donc fermement à cette dangereuse nuisance et à ce risque majeur d'accident.

Remarques concernant l'analyse de la silice et la prévention des risques

Dans sa réponse à la MRAe, la societé Pigeon ne fait que des suppositions. Une étude par comparaison avec la carrière des Chevrolais à Martigné Ferchaud est censée nous rassurer. Cette réponse reprend d'ailleurs l'analyse de l'étude d'impact, sans ajouter aucun élément nouveau. L'analyse à Martigné-Ferchaud date de 2014 (pas d'évolution depuis ?) Cette comparaison à ses limites. Nous ne connaissons pas la position géographique des habitations de Martigné, mais au Tahun, elles sont dans un creux. Et de mémoire d'habitants, lors de la précédente exploitation, les nuages de poussière s'y sont déposés régulièrement

Il est impensable que cette situation se reproduise et nous demandons comment la société Pigeon pense résoudre le problème s'il advient.

Remarques concernant la biodiversité, la faune et la flore

Si la position de la carrière est située hors des périmètres protégés concernant la nature, la faune et la flore, on peut quand même noter qu'elle « frôle », la ZNIEFF 2 et que les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue sont tout proches.

On voit mal comment la faune ne va pas être impactée par les tirs de mines, l'activité humaine et les nuisances sonores.

Pour pallier à la destruction des habitats naturels, la société Pigeon souhaite organiser un site de préservation d'une faune spécifique sur la parcelle 77 du cadastre. Le propriétaire de cette parcelle a donné son accord écrit afin que l'exploitant l'utilise le temps de l'exploitation. Mais puisque l'exploitant n'en sera pas le propriétaire

quelle sera son évolution dans le temps? En particulier lorsque l'exploitation sera terminée et que le site deviendra une installation de stockage de déchets?

Conclusion

Toutes ces remarques nous conduisent à n'accorder aucune confiance à la société Pigeon concernant les mesures de prévention des risques, de la préservation de la faune et de la flore, ainsi que de la santé des habitants riverains. Les éléments de l'étude d'impact sont trop compliqués à appréhender, obsolètes, souvent inexacts ou détournés. Comment dans ce cas, évaluer d'une façon sereine un projet qui va déstabiliser la vie d'un hameau et le quotidien d'une population (certes restreinte, mais qui existe!)

Nous nous opposons donc fermement à l'ouverture de la carrière.